

## **Appel à lettres d'intentions pour le Hotspot de biodiversité Madagascar et les îles de l'Océan Indien (MADIO)**

### **Petites subventions**

**Pays éligible : Madagascar**

**Date d'ouverture : 02 août 2024**

**Date de clôture : 13 septembre 2024, 23h59 (heure de Madagascar)**

**Taille de la subvention : Maximum 50 000 USD**

L'équipe de mise en œuvre régionale (Regional Implementation Team) du [Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques](#) (Critical Ecosystem Partnership Fund) dans le hotspot de Madagascar et des îles de l'océan Indien, accepte les lettres d'intentions (Letter Of Inquiry) des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, des organisations de peuples autochtones, des groupes de femmes, des entreprises privées et d'autres [organisations de la société civile](#) pour des projets qui favorisent l'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) en réponse au changement climatique et abordent les activités et les zones géographiques éligibles de cet appel.

Pour plus d'informations sur les investissements du CEPF dans le hotspot, consulter :

- Profil de l'écosystème : [Anglais](#) - [Français](#)
- Adaptation fondée sur les écosystèmes dans l'océan Indien : [Anglais](#) - [Français](#)

## **1. ELIGIBILITÉ**

### **Candidats éligibles**

Les organisations non gouvernementales, les groupes et associations communautaires, les universités et instituts de recherche, les entreprises privées et les autres organisations de la société civile peuvent répondre à cet appel.

Les particuliers ne sont pas éligibles.

Les entreprises ou institutions publiques ne sont pas éligibles, sauf s'il peut être établi qu'elles:

- Ont une personnalité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental
- Ont le pouvoir de demander et de recevoir des fonds privés
- Ne peuvent pas invoquer l'immunité souveraine.

Les candidats établis en dehors des zones géographiques éligibles sont éligibles à condition que les résultats du projet soient axés sur les besoins de conservation du présent appel dans les zones géographiques éligibles.

La préférence sera donnée aux projets qui démontrent qu'ils se coordonneront avec d'autres organisations pour éviter la duplication des efforts. Ainsi, les projets conjoints avec plusieurs organisations sont éligibles, à condition qu'une organisation chef de file soumette la candidature et que les partenaires du projet aient des rôles clairement définis dans la proposition.

Les organisations candidates doivent disposer de leur propre compte bancaire et être légalement autorisées à recevoir des subventions.

Les candidats sont vivement encouragés à se familiariser avec le site web du CEPF, en particulier avec les sections [Éligibilité](#), [Avant de postuler](#) et [Comment postuler](#). Les candidats potentiels qui ne sont pas certains de l'éligibilité de leur organisation ou de leur concept de projet sont encouragés à contacter la RIT à l'adresse [cepfproposals@iucn.nl](mailto:cepfproposals@iucn.nl) pour obtenir des éclaircissements.

## Domaines techniques éligibles

Les candidats doivent s'assurer que le contenu essentiel de leur lettre d'intention se réfère à la direction stratégique éligible énumérée ci-dessous et à une ou deux des priorités d'investissement associées. La non-conformité à cette direction stratégique et à au moins une des priorités d'investissement associées entraînera le rejet de la lettre d'intention.

***Direction stratégique 1 : Donner aux communautés et à la société civile les moyens de mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer la résilience des espèces, des écosystèmes et des populations humaines face au changement climatique dans les ZCB prioritaires.***

Cette Direction Stratégique se focalisera sur l'attribution des moyens financiers, des appuis techniques et des renforcements de capacité nécessaires aux OSC pour qu'elles puissent mettre en œuvre des actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) ou des solutions basées sur la nature (SbN) pour améliorer la résilience des espèces, des écosystèmes et des populations les plus vulnérables face au changement climatique. Parmi les résultats attendus, on peut citer l'accroissement de la résilience et l'amélioration des moyens de subsistance des populations vulnérables, mais aussi le renforcement de la résilience des écosystèmes et des services des écosystèmes.

**Priorités d'investissement 1.1 : Mise en œuvre des actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes, y compris l'agroforesterie, « l'agriculture climato-intelligente », l'éradication des espèces exotiques envahissantes, la restauration des bassins versants et des écosystèmes côtiers dégradés (y**

**compris les zones humides, les mangroves, les récifs et les herbiers marins), et la promotion de la gestion durable des écosystèmes côtiers et terrestres.**

Les projets éligibles seront ceux qui proposent de concevoir et de mettre en œuvre l'AfE, des solutions basées sur la nature (SbN) et des actions de conservation qui répondent aux impacts climatiques dans les ZCB prioritaires. Les activités prendront en compte les effets négatifs du changement climatique sur les moyens de subsistance humains et proposeront des solutions qui peuvent soutenir, conserver ou restaurer les espèces et les zones naturelles de manière à réguler ou à diminuer les effets négatifs. Les solutions identifiées devront ensuite être planifiées sur la base d'une compréhension de leurs coûts et des stratégies pour couvrir ces coûts, à la fois pendant les projets et au-delà, afin d'assurer la durabilité et la continuité des nouvelles actions de l'AfE.

**Priorité d'investissement 1.2 : Appui à la mise en place et au développement de modèles économiques permettant d'améliorer la résilience des communautés locales face au changement climatique et soutenant les chaînes de valeur pour les naturels, tout en renforçant les services écosystémiques qui contribuent à l'AfE.**

Les projets éligibles seront ceux qui proposent de soutenir le développement de modèles économiques qui améliorent la résilience des communautés au changement climatique, y compris le tourisme axé sur la nature et les systèmes de production durable. Cela pourrait se faire, en particulier, par le renforcement des facteurs de production, l'amélioration de l'accès aux marchés nationaux et internationaux et/ou le renforcement des capacités en matière de gestion d'entreprise et d'entrepreneuriat.

Pour cet appel, dans le cadre des lignes directrices de l'orientation stratégique 1 et des priorités d'investissement qui y sont associées, la RIT recherche des types de projets spécifiques pour des ZCBs spécifiques. Les projets éligibles seront ceux qui s'alignent sur un ou plusieurs des thèmes ci-dessous dans une ou plusieurs des zones géographiques correspondantes.

Types de projet éligibles	ZCBs éligibles
<p>Projets qui renforcent la gestion des écosystèmes forestiers intacts dans les bassins versants en mettant en œuvre des plans de gestion pour les zones protégées en collaboration avec les communautés locales (e.g. renforcement des structures de gestion, réglementations locales, contrôles et patrouilles, gestion des feux...).</p> <p>Projets de restauration avec des actions d'éradication/réduction des espèces invasives.</p>	<p>MDG-057 Makay MDG-073 Analavelona MDG-089 Mahafaly Plateau Forest Complex MDG-092 Mangoky-Ankazoabo Complex MDG-096 Ankeniheny-Zahamena Corridor MDG-095 Ambositra-Vondrozo Corridor MDG-099 Forest Corridor Fandriana - Marolambo National Park MDG-107 Vohibola Classified Forest MDG-111 Sahafina Forest (Anivorano-Brickaville)</p>

<p>Projets qui soutiennent les communautés autochtones et locales dans des activités communautaires de base ou de cogestion pour l'AfE et des actions qui renforcent les droits d'occupation et d'utilisation des ressources des communautés locales: agroforesterie, pêche, apiculture, sericulture, valorisations des espèces comme l'artisanat.</p>	<p>MDG-153 Ranomafana National Park  MDG-155 Zombitse-Vohibasia National Park and extension  MDG-179 Mangerivola Special Reserve  MDG-187 Pic d'Ivohibe Special Reserve  MDG-199 Mangoro-Rianila Rivers  MDG-200 Namorona-Faraony River</p>
<p>Projets qui renforcent la gestion durable des écosystèmes forestiers des bassins versants, avec la contribution des communautés locales (e.g. renforcement des structures de gestion, réglementations locales, contrôles et patrouilles).</p> <p>Projets de restauration comportant des actions visant à éradiquer/réduire les espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Projets qui soutiennent les communautés autochtones et locales dans des activités communautaires de base ou de cogestion pour l'AfE et des actions qui renforcent les droits d'occupation et d'utilisation des ressources des communautés locales: agroforesterie, pêche, apiculture, sericulture, valorisations des espèces comme l'artisanat.</p>	<p>MDG-090 Lake Ihotry Delta Complex</p> <p>MDG-217 Faraony Headwaters</p> <p>MDG-230 Nosivolo River and Tributaries Ramsar Site</p>

Pour vous aider à localiser les 17 ZCB ouverts pour cet appel, une carte interactive montrant toutes les ZCB prioritaires identifiées par le CEPF dans le hotspot est disponible [ici](#).

De plus amples informations sur les orientations stratégiques et les ZCB sont disponibles au chapitre 14 du [profil d'écosystème](#).

**Les objectifs de l'investissement du CEPF pour ces priorités d'investissement se trouvent dans le chapitre 15 - CADRE LOGIQUE POUR LE HOTSPOT MADIO du Profil d'écosystème. Pour cet appel, les objectifs suivants sont spécifiquement pris en compte :**

- 116 500 femmes et 16 500 hommes avec un revenu accru en conséquence d'activités de subsistance fondées sur les écosystèmes (pêche durable, tourisme axé sur la nature, récolte de produits naturels...).

- 152 500 femmes et 152 500 hommes avec des prestations non monétaires, autre que la formation structurée, en conséquence d'un renforcement des services écosystémiques.

- 300 000 hectares d'écosystèmes forestiers intacts de bassins versants avec une gestion renforcée.

- 1 000 hectares de systèmes d'agroforesterie résilient au changement climatique mis en place.

- 1 000 hectares d'écosystème de petites îles où les espèces exotiques envahissantes ont été supprimées ou réduites.

- 22 000 hommes bénéficient de l'adoption de moyens de subsistance diversifiés et résilients au climat (y compris la pêche, l'agriculture, le tourisme, etc.).

- 22 000 femmes bénéficient de l'adoption de moyens de subsistance diversifiés et résilients au climat (y compris la pêche, l'agriculture, le tourisme, etc.).

**La priorité sera accordée aux projets prenant en compte les aspects suivants :**

- Des plans clairs pour la poursuite du projet après la date de fin proposée.
- Complémentarité avec les projets existants et coordination ou partenariat avec d'autres organisations afin d'éviter la duplication des efforts.
- Gérés par des institutions locales (durabilité) ou les impliquant ou les soutenant.
- Impact important sur les communautés locales, renforçant ainsi leur résilience et leur capacité à protéger la biodiversité.
- L'approbation des autorités gouvernementales compétentes ou les gestionnaires des Aires Protégées.

## Budget et calendrier éligibles

Le montant maximum pour les petites subventions est de 50 000 USD. Les demandes dont le budget est supérieur à ce montant ne pourront pas être examinées, mais les candidats peuvent consulter l'appel à propositions pour les grandes subventions.

Les projets de petites subventions peuvent débuter à partir du 1er **janvier 2025** et ne peuvent excéder le 31 décembre 2026 (24 mois).

Si le projet pour lequel un financement est demandé fait partie d'un programme plus vaste qui dépasse les délais et/ou les critères d'éligibilité du CEPF, veuillez vous assurer de fournir une distinction entre la partie qui sera couverte par le CEPF et celle sur le reste du programme (incluant les activités et résultats) afin d'établir l'éligibilité de la demande.

## Date de soumission

**Les lettres d'intention doivent être soumises au plus tard le 13 septembre 2023, à 23h59 (heure de Madagascar).** Les candidatures soumises après la date limite ne seront pas éligibles.

## Critères linguistiques

Les demandes de petites subventions peuvent être rédigées en **français** ou en **anglais**. Les autres langues ne seront pas prises en considération.

## Critères Généraux D'Éligibilité

La priorité sera accordée aux projets qui

- i. Démontrent que l'activité AfE proposée aborde la vulnérabilité basée sur un risque clair au changement climatique.
- ii. Adoptent des approches AfE qui augmentent la résilience des écosystèmes et des services écosystémiques dans les ZCB prioritaires.
- iii. Réfléchissent au potentiel d'atténuation du changement climatique du projet.
- iv. Répondent aux priorités identifiées dans les documents de politique ou de stratégie nationale en matière de changement climatique du pays de mise en œuvre concerné.
- v. Démontrent l'impact positif sur le genre.
- vi. Démontrent une utilisation efficace et efficiente des fonds.
- vii. Démontrent une stratégie claire pour atteindre la durabilité financière.

viii. Correspondent le mieux à la stratégie d'investissement définie dans le profil de l'écosystème.

**Nous encourageons les propositions à se concentrer uniquement sur quelques activités (1-2) afin de maximiser la contribution des propositions aux indicateurs énumérés dans la section Champ d'application technique éligible avec la contrainte de la durée maximale des propositions de 24 mois.**

Dans le cas où des activités sont prévues dans une ZCB déjà couverte par un projet, il est important de s'harmoniser avec les chefs de projets pour éviter les chevauchements et les doublons dans les indicateurs (localisation des activités et nombre d'hectares, communautés et nombre de personnes soutenues, ...)

<b>Nom du compte</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Type</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>	<b>Code ZCB</b>
The Aspinall Foundation	Developing Climate Change Resilience in Rural Community Protected Area Management	Grande subvention	09/01/2023	8/31/2026	MDG96
Association Ny Tanintsika	Building Community-led Climate Resilience in Ambositra-Vondrozo Corridor, Madagascar.	Grande subvention	10/01/2023	6/30/2026	MDG95
Association Ny Tanintsika	Appui aux trois communautés de base dans la commune rurale Ankarinoro face au changement climatique.	Petite subvention	07/01/2023	6/30/2025	MDG99
Association PARTAGE	Développement d'un système de paiement pour services écosystémiques destiné à restaurer les terres dégradées et à diminuer les pressions sur les forêts naturelles du Corridor Forestier Fandriana Marolambo	Petite subvention	07/01/2023	6/30/2025	MDG99

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- o Le recours au travail des enfants ou au travail forcé.
- o La construction ou la réhabilitation de grands barrages ou de barrages complexes.
- o Le paiement de salaires ou de compléments de salaire au personnel gouvernemental.
- o L'achat d'armes à feu ou d'autres armes.
- o Les activités qui favorisent le commerce ou l'utilisation de toute substance figurant sur la liste de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ou d'autres

produits chimiques ou matières dangereuses faisant l'objet d'interdictions, de restrictions ou d'éliminations progressives au niveau international en raison de leur haute toxicité pour les organismes vivants, de leur persistance dans l'environnement, de leur potentiel de bioaccumulation ou de leur potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone.

o L'achat et l'utilisation de pesticides appartenant aux classes IA et IB de l'Organisation mondiale de la santé, ou à la classe II ([anglais/français](#)), s'ils sont susceptibles d'être utilisés par, ou d'être accessibles à, du personnel non spécialisé, des agriculteurs ou d'autres personnes ne disposant pas de la formation, de l'équipement et des installations nécessaires pour manipuler, stocker et appliquer ces produits de manière appropriée.

o Réinstallation physique de personnes (volontaire ou involontaire).

o L'achat de terres.

o Les activités susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'habitat essentiel.

o Les activités qui introduisent ou utilisent des espèces non indigènes potentiellement envahissantes.

o L'enlèvement ou la modification de tout patrimoine culturel tangible.

Avant d'accorder une subvention, le CEPF examinera tous les projets en fonction des [politiques de sauvegarde du CEPF](#) afin de prévenir tout impact négatif potentiel du projet sur les êtres humains et l'environnement.

Le CEPF évaluera également les projets sur la base de l'égalité des genres. Le CEPF a développé plusieurs ressources qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([CEPF Gender Toolkit](#)) et à comprendre ce que le CEPF attend d'une proposition ([CEPF Gender Fact Sheet](#)). Visitez la [page web du CEPF sur le genre](#) pour en savoir plus sur la manière dont le CEPF aborde la question du genre dans les projets qu'il soutient.

## 2. COMMENT POSTULER

Les **demandes de petites subventions** peuvent être rédigées en anglais ou en français. Veuillez télécharger les modèles de lettre d'intention et de budget ou directement remplir le formulaire en ligne (Préféré).

Toute modification de la lettre d'intention et des modèles de budget rendra la candidature inéligible. **Les demandes doivent être soumises en remplissant directement le formulaire en ligne (Préféré) ou sous forme de document Word (pour la lettre d'intention) et sous forme de feuille Excel pour le budget (en cas de mauvaise connexion Internet).**

• **Anglais :** [Modèle de lettre d'intention](#) et [Modèle de budget](#). / [Formulaire en ligne](#)

• **Français :** [Modèle de lettre d'intention](#) et [Modèle de budget](#). / [Formulaire en ligne](#)

Les demandeurs de petites subventions sont invités à soumettre leur lettre d'intention et leur budget par courrier électronique au **plus tard le 13 septembre 2024 à 23h59 (heure de Madagascar)** via le formulaire en ligne ou à l'adresse [cepfproposals@iucn.nl](mailto:cepfproposals@iucn.nl), en indiquant l'objet suivant du courrier électronique : LOI\_2/2024/SG\_CEPF\_« MADA »/« votre organisation ».

A titre d'exemple : **LOI\_2/2024/SG\_CEPF\_MADA/IUCN NL**

Les lettres d'intention soumises après la date limite ou dans une autre langue ne seront pas éligibles.

### 3. PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

Avant de soumettre une lettre d'intention, les candidats sont invités à lire les « [12 conseils pour obtenir le financement de votre idée de subvention](#) ».

Le processus de sélection des lettres d'intention prendra environ six semaines à compter de la date limite de soumission. Tous les candidats seront informés de la décision en temps utile.

Les OSC dont les candidatures ont été présélectionnées devront fournir une proposition de lettre d'intention plus détaillée. Les lettres d'intention définitivement approuvées se verront attribuer une petite subvention, sur la base d'un accord conclu entre l'UICN NL, en tant que RIT, et l'organisation du candidat (le « bénéficiaire »).

Les subventions seront accordées en dollars américains et les conventions de subvention seront rédigées en anglais ou en français.

**Une session d'information se tiendra le mercredi 14 août à l'Hôtel le Pavé Antaninarenina de 14h00 à 15h30 (heure de Madagascar)** pour informer tous les candidats potentiels et leur permettre de poser des questions. Cette session peut être suivie en ligne. La session sera enregistrée.

- Inscrivez-vous ici pour participer à la [session d'information en ligne](#) en français

Sur cette [page web](#), une section questions-réponses sera régulièrement mise à jour jusqu'à la date limite de l'appel à lettres d'intention de la RIT,, fournissant des réponses détaillées aux questions soumises par les candidats.

## 4. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Il est conseillé à tous les candidats de consulter le profil de l'écosystème du hotspot de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien, qui fournit plus de détails sur les types d'activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil de l'écosystème : [Anglais](#) - [Français](#)
- Adaptation basée sur les écosystèmes dans l'Océan Indien : [Anglais](#) - [Français](#)

Ressources supplémentaires :

- [Éligibilité](#)
- [Avant de postuler](#)
- [12 conseils pour que votre idée de subvention soit financée](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)
- [Cycle de vie d'une subvention](#)
- Classification recommandée par l'OMS des pesticides en fonction de leur dangerosité [Anglais](#) - [Français](#)

### **DÉCLARATION DE NON-RESPONSABILITÉ**

En cas de différences de sens ou d'interprétation entre la version originale anglaise et la traduction locale, la version originale anglaise prévaut.